

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 20 novembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Didier ZANINI - Solange BIAGGI représentée par Josette VENTRE - Jean-Louis BONAN représenté par Andrée GROS - Laure-Agnès CARADEC représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Florence MASSE - Gérard CHENOZ représenté par Michèle EMERY - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique DELOURS représenté par Guy PONTOUS - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLOT - Arlette FRUCTUS représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Albert GUIGUI représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Laurent LAVIE représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Marc LOPEZ représenté par Vincent GOMEZ - Laurence LUCCIONI représentée par Marcel GRELY - Guy MATTEONI représenté par Martine GOELZER - Claudette MOMPRIVE représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Carine ROGER représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Jean-Louis TIXIER représenté par Mireille BENEDETTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Nouriat DJAMBAE - Yann FARINA - Daniel HERMANN - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGODIS - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Cédric URIOS - Martine VASSAL.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 017-1489/15/CC

■ Approbation d'une convention relative au financement des études d'aménagement du pôle d'échanges de La Ciotat DIFRA 15/13780/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La gare de La Ciotat dispose d'une attractivité importante en tant que gare de rabattement de l'axe Marseille-Toulon. Sa fréquentation annuelle s'élève à près de 518 000 montées et descentes, soit une moyenne quotidienne de 900 usagers/jour.

Cette gare est principalement utilisée pour un usage pendulaire domicile-travail vers Marseille et Toulon, les usagers du train se rendant à la gare principalement avec leur voiture personnelle.

La problématique du stationnement s'en trouve particulièrement difficile sur ce pôle d'échanges, péjorant l'attractivité de la gare et ne facilitant pas le report de l'automobile vers les transports publics.

Le parking actuel compte 270 places de stationnement mais ce nombre n'est pas suffisant pour répondre à la demande. De nombreux usagers (plus d'un centaine de véhicules) stationnent en conséquence sur les bas-côtés des voies environnantes, ce qui, au-delà du caractère illicite de ce stationnement, pose un problème de sécurité.

Située au nord-est du centre-ville, la gare de La Ciotat est relativement éloignée (3,5km) de la gare routière et de la zone urbaine plus dense. Cette situation géographique ne dégrade pas pour autant son attractivité, laissant penser que son potentiel de développement est encore important.

Six lignes de bus du réseau Ciotabus sont en correspondance avec la gare. Les lignes 40 et 10 sont les plus fréquentées à destination de la gare routière pour l'une et de Fardeloup pour la seconde. La ligne 51 permet de relier la zone d'activités et d'emplois d'Athélia.

Enfin, la gare de La Ciotat fait partie des pôles d'échanges, identifiés dans le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, où le développement de la multimodalité est prioritaire.

Compte tenu des forts enjeux de développement de la gare de La Ciotat, un projet global de pôle d'échanges multimodal a été monté par les institutions partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat, Ville de La Ciotat, SNCF).

Ce projet a pour objectifs :

- La mise aux normes de l'accessibilité à la gare (quais et bâtiment voyageurs) ;
- Le réaménagement du bâti existant pour offrir des espaces plus vastes et plus conviviaux aux usagers ;
- Le réaménagement du parking existant saturé et de ses accès afin d'augmenter la capacité de stationnement et d'améliorer la gestion des flux d'entrée/sortie.

Ces aménagements étant portés par différents partenaires, ils doivent être coordonnés et étudiés de manière commune entre eux.

Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015

Ainsi une convention a été montée par les partenaires (Etat, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Ville de La Ciotat, SNCF Réseau et SNCF Mobilités – Gares et Connexions) afin de définir les modalités de cofinancement des études d'aménagement sur les périmètres de maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et de SNCF Mobilités – Gares et Connexions.

La convention, qui s'inscrit dans la continuité des différentes études déjà réalisées, définit également l'organisation et le pilotage de l'opération d'aménagement du pôle d'échanges. La Communauté Urbaine est en charge du réaménagement du parking existant et de ses accès.

Les études concernées par la présente convention se limiteront aux études préliminaires et aux études d'avant-projet, accompagnées d'une enquête de stationnement et d'investigations techniques, ceci afin de valider les enveloppes budgétaires consacrées aux futurs aménagements.

Le montant estimé pour ces études cofinancées à hauteur de 20 % par la Région Provence Alpes Côte d'Azur est de 80 000 euros HT soit 96 000 euros TTC.

Suite à l'achèvement de ces études et sur la base de leurs conclusions, le Comité de Pilotage décidera de la suite donnée à l'opération. Dans le cas où il serait décidé de poursuivre l'opération, il sera établi une nouvelle convention de cofinancement relative à l'exécution d'une mission de maîtrise d'œuvre complète (de la reprise d'avant-projet à la réception des aménagements) et à l'exécution des travaux.

Compte tenu que les voies adjacentes à la gare appartiennent au Conseil Départemental et que le foncier du parking appartient à la SNCF, cette prochaine convention intégrera un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est nécessaire de conclure une convention de financement relative aux études d'aménagement du pôle d'échanges de La Ciotat.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée, relative au financement des études d'aménagement du pôle d'échanges de La Ciotat, avec l'Etat, la Région, le Département des Bouches du Rhône, la Ville de La Ciotat, SNCF Réseau et SNCF Mobilités – Gares et Connexions.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

**Signé le 20 Novembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2015**

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2016 et suivants de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole - Opération : 2010/00017T - Nature : 2031 - Fonction : 820 - Sous-Politique : C350.

Les crédits de paiement s'établissent selon l'échéancier suivant :

Année 2016 : 100 000 euros

Année 2017 : 100 000 euros

Année 2018 : 150 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité Durable
Stationnement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Robert ASSANTE

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER